

CONSEILS 2005

ANNEE 2005

CUMULS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE (79220)

- JANVIER 2005
- FEVRIER 2005
- MARS 2005
- AVRIL 2005
- MAI 2005
- JUIN 2005
- JUILLET 2005
- AOUT 2005
- SEPTEMBRE 2005
- NOVEMBRE 2005
- DECEMBRE 2005

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11/01/2005

(Affiché en exécution de l'article L121.17 du Code des Communes)

Conseillers Municipaux en fonction : 13

Conseillers Municipaux présents : 8

MM. SUIRE SENECHAU Mmes CHAIGNE CLER AUDEBERT DESOUCHE BRENET MATHIS

Conseillers Municipaux absents : 5

MM. CHARRON (excusé) AUTET GUILBAULT Mme SIONNEAU (excusés avec pouvoirs)
M. TROUVÉ

A été élu secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

Monsieur le Maire rappelle ses vœux à l'assemblée présente puis aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Session Ordinaire

- *Convention SIEDS / SMPEP*
- *Ecole : Travaux, Emprunts ...*
 - *Relais de l'Egray*
 - *Questions diverses*

CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/SIEDS/SMPEP

Monsieur Suire fait part du courrier reçu de la Préfecture concernant cette convention. La commune ayant adhéré au niveau III des compétences Eau du Sieds ne peut plus siéger au SMPEP comme membre, pour cette compétence. Le conseil municipal reçoit cette remarque. Cependant, le SMPEP étant un syndicat à la carte, peut-être la commune peut-elle rester adhérente pour les autres compétences. Le conseil municipal charge le Maire de prendre contact avec la Préfecture et avec les responsables du SMPEP pour trouver une réponse.

ECOLE DU CHAMP DU MOULIN

Après la trêve hivernale due aux fêtes, la construction a repris ; la semelle doit être coulée le 12. Le Maire signale que la commune n'a pas demandé d'aide au Conseil Général dans le cadre du programme Proxima et propose de solliciter la totalité de la subvention possible, soit environ 31.000 € pour cette opération. Le conseil municipal mandate le Maire pour monter le dossier et faire toutes les démarches nécessaires. Monsieur Suire fait le point avec Madame Desouche sur le total des subventions obtenues, soit 131.000 €. L'autofinancement commencé en 2004 ne suffisant pas, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire un emprunt complémentaire. Le conseil municipal donne aval au Maire pour faire les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette opération. Pour ne pas surcharger le poids de la dette, deux emprunts seront faits, dont l'un correspondra à la TVA. La commune étant remboursée deux ans après les travaux, il n'est pas nécessaire d'étaler cette somme sur 15 ans.

RELAIS DE L'EGRAY

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée des discussions suite à l'avis défavorable donné par la Commission de Sécurité, le Maire a convoqué une réunion en Mairie où se sont retrouvés divers responsables de secteurs concernés par le logement et le tourisme : Chambre de Commerce et de l'Industrie, Comité Départemental du Tourisme, Communauté de Communes, Pays de Gâtine... Après visite des locaux, discussions et Conseil, le Maire sollicite des Cabinets chargés des contrôles de sécurité pour faire un état exact puis un Maître d'œuvre pour estimer le coût des travaux. Parallèlement, une étude sur du neuf est envisagée, les possibilités de subventions étant notable et Madame Gallénon, gérante, se déclarant partie prenante de l'opération.

DIVERS

La commune attendait pour statuer sur la journée complémentaire de travail, les décisions prises principalement par l'Académie puisque la majorité du personnel est lié au rythme de l'école. Le Conseil Municipal, après un avoir délibéré, confirme donc, comme cas général, que la journée complémentaire de travail est fixée au lundi de Pentecôte.

La Commission Locale d'Information sur la carrière des Rochards se déroulera, in situ et en Mairie le 12 janvier après-midi.

Monsieur Suire informe ses collègues qu'il rencontre, le 13, des responsables de la DDE pour préciser le projet de PVR (Participation pour Voies et Réseaux), suite à l'élaboration de la Carte Communale.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait en Mairie, à Germond-Rouvre le 18/01/2005

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01/02/2005

(Affiché en exécution de l'article L121.17 du Code des Communes)

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : **10**

MM. SUIRE. CHARRON. GUILBAULT. Mmes CLER. DESOUCHE. BRENET.
AUDEBERT. CHAIGNE. MATHIS. SIONNEAU

Conseillers Municipaux absents : **3**

MM. AUTET. SENECHAU (avec pouvoirs) TROUVÉ.

A été élu secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

ORDRE DU JOUR

Session Ordinaire

- *Préparation Budget Primitif 2005*
 - *Travaux en cours*
- *Maîtrise d'œuvre : attribution et demandes*
 - *Questions diverses*

TRAVAUX EN COURS

HOTEL/RESTAURANT :

Les courriers pour les marchés concernant le contrôle de l'électricité et de la résistance des murs ont été envoyés aux entreprises retenues, pour 850 €uros H.T.

ECOLE :

Le planning des travaux est tenu et la maçonnerie principale du pôle restauration est quasiment achevée. Un avenant est proposé pour doubler la protection contre l'humidité.

ABRI-BUS :

Le socle de l'abri-bus de la route de Champdeniers est coulé les abords effectués. Le Maire a prévenu les responsables du Conseil Général pour la pose du bâtiment.

MAITRISE D'ŒUVRE

Par délibération prise à l'unanimité, la maîtrise d'œuvre pour l'assainissement, réseaux des eaux usées et lagunage, sur le secteur de Rouvre est confiée conjointement à la DDAF et à la DDE pour un montant global de 31.233,62 €uros H.T. Le Conseil Municipal charge le Maire de signer les documents nécessaires et les marchés correspondants aux deux opérations à effectuer.

Le Maire est mandaté après délibération pour contacter des entreprises concernant mission complète de maîtrise d'œuvre de divers travaux prévus : Aménagement de la place de la Pompe à Rouvre, aménagement d'une parcelle communale sur Germond pour la réalisation d'un lotissement, aménagement de la RD 748, ainsi que le projet de plan d'alignement dans le secteur de Rouvre.

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2005

Madame Desouche et Monsieur Suire expliquent l'esquisse de la part budget de fonctionnement proposé aux membres du Conseil avant la réunion. Pas de modification majeure, des ajustements liés aux demandes de subventions par les associations communales.

Quant au budget d'investissement, le Maire rappelle les points majeurs incontournables, limitant ipso facto d'autres travaux importants.

Sont retenus les travaux suivants :

Le pôle restauration de l'école et le bâtiment de la garderie, l'achat des matériels de cuisine, aux normes, à disposer dans la cuisine, la sécurité de la RD 748, la poursuite de l'éclairage public lorsque les poteaux existent déjà.

Les responsables du budget doivent finaliser la section d'investissement pour la présenter au Conseil.

DIVERS

Le Syndicat d'Initiative de Champdeniers demande la nomination de deux personnes de la commune pour siéger au Conseil d'Administration. Mesdames Marie-José Chaigne et Jocelyne Cler représenteront la commune.

Madame la Principale du Collège de Champdeniers sollicite la commune pour une aide au financement de la formation aux premiers secours d'une douzaine d'élèves. Le Conseil après délibération, donne un avis favorable.

Madame Chaigne se félicite de la réussite de la soirée crêpes-jeux organisée le 29 janvier.

La commune accueillera une troupe de jeunes de Finlande à l'occasion du 14 juillet.

Le repas des personnels de la commune est fixé au vendredi 25 mars, gratuité pour les personnels.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait en Mairie, à Germond-Rouvre le 03/02/2005

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08/03/2005

(Affiché en exécution de l'article L121.17 du Code des Communes)

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : **8**

MM. SUIRE. AUTET. SENECHAU. Mmes CLER DESOUCHE. BRENET. MATHIS.
SIONNEAU.

Conseillers Municipaux absents : **5**

M. GUILBAULT (avec pouvoir) MM. CHARRON. TROUVÉ Mmes CHAIGNE.
AUDEBERT (avec pouvoirs)

A été élu secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

SUBVENTIONS :

Les grandes lignes du budget avaient été étudiées et commentées en commission.

Monsieur le Maire rappelle les propositions d'attributions des subventions et après délibération, l'ensemble est fixé à 5.730 Euros.

A la demande du Maire, un supplément est ajouté car quelques associations sportives n'ont pas fait parvenir leur demande.

TAXES :

L'autre point majeur concerne la fixation des taux d'impositions :

Le Maire propose plusieurs simulations. Après délibération, la majorité du Conseil Municipal adopte les hausses suivantes :

2,5 % sur la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâtie.

2 % sur la Taxe Foncière Non Bâtie.

L'état de notification pour le calcul du produit fiscal n'ayant pas été reçu, le Conseil décide d'ajuster son budget recette au moment du vote du Budget Supplémentaire.

Le budget de fonctionnement, après délibération est voté pour 470.000 Euros en recettes et 407.950 Euros en dépenses.

Le budget d'investissement s'équilibre à 341.470 Euros avec plusieurs articles majeurs :

- Aménagement de sécurité de la RD 748 : 46.000 Euros,
- Matériel de cuisine 36.000 Euros
- Pôle restauration 220.000 Euros

Après délibération, la partie investissement est adoptée.

Le Conseil après délibération décide d'amortir les matériels de cuisine sur 5 ans. De même, le Conseil délibère et décide de faire deux emprunts séparés, la TVA étant sortie et remboursable sur deux ans. Madame Desouche est chargée des démarches auprès des organismes financiers.

TRAVAUX

CARTE COMMUNALE

Monsieur Suire informe le Conseil Municipal que la Carte Communale doit être transmise cette semaine à la signature de Monsieur le Préfet. Le document, accepté, sera ainsi opposable aux tiers.

POLE RESTAURATION A L'ÉCOLE :

Les travaux se poursuivent sans problème majeur au point de vue technique et les deux bâtiments doivent être couverts pour le 11 mars.

ASSAINISSEMENT :

Le retour du Marché de Maîtrise d'œuvre engage l'étape suivante, une réunion des responsables pour le lancement du marché. Parallèlement, Monsieur Suire contacte les concessionnaires de réseaux afin d'optimiser les travaux en posant des fourreaux pour un enfouissement partiel.

ÉGLISE :

Monsieur Michaud complète le pavage autour de l'église pour une meilleure finition des travaux et pour la sécurité des habitants.

DIVERS :

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE :

La commune de Germond-Rouvre avec le nouveau mode de recensement, est concernée par la dernière tranche. Or, depuis 1999, la population a augmenté et la commune pourrait bénéficier d'un DGF supérieure. Après délibération, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour lancer les opérations d'un recensement complémentaire.

RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU RELAIS DE L'EGRAY :

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer le renouvellement du bail concernant la gérance du café, aux conditions actuelles.

PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX (P.V.R)

La régie d'électricité du Sieds demande des précisions quant à la profondeur retenue pour certains secteurs.

TRANSFERT DU SIEGE DU SYNDICAT D'EAU :

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le transfert du siège du Syndicat du Centre Ouest de Beaulieu à la Champdeniers.

FORMATIONS :

Monsieur le Maire rappelle que des formations diverses sont offertes dans le cadre de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres.

SOLIDARITÉ :

En solidarité avec les personnes victimes de conflits, le Conseil Municipal fait citoyennes d'honneur de la commune, mesdames Ingrid Betancourt et Florence Aubenas.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait en Mairie, à Germond-Rouvre le 15/03/2005

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/04/2005

(Affiché en exécution de l'article L121.17 du Code des Communes)

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : **8**

MM. SUIRE. GUILBAULT. Mmes CLER DESOUCHE. BRENET. MATHIS. CHAIGNE AUDEBERT.

Conseillers Municipaux absents : **5**

MM. AUTET. SENECHAU Mmes SIONNEAU (avec pouvoirs) MM. CHARRON. TROUVÉ
A été élu secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget par sections, commente les différents articles et répond aux questions.

EN FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre à 38.650 Euros

L'INVESTISSEMENT est important car il engage une partie représentant 50 % des travaux de l'assainissement du secteur de Rouvre, soit, 80.000 € pour le lagunage et 216.000 € pour la canalisation. La Maîtrise d'œuvre est comptée complètement, soit, 32.000 €.

Ce budget s'équilibre à 332.310 € avec, en recette, 221.000 € de subventions accordées et un emprunt de 108.310 Euros.

Après échanges, le budget des deux sections est adopté à l'unanimité.

Monsieur Suire fait part de sa rencontre avec Monsieur Royer de la DDAF, et du marché à faire pour l'étude concernant la loi sur l'eau : Épandage des boues et rejets par rapport à l'environnement. Le Conseil mandate le Maire, après délibération, pour signer les pièces concernant ce marché et accepte une liste des cabinets à contacter.

TRAVAUX EN COURS

ÉCOLE :

Monsieur Suire fait le point sur l'avancée des travaux concernant l'école. Le calendrier est respecté et les plaquistes posent les contre-cloisons après le passage des câbles électriques. Un souci, en cours de règlement, avec le couvreur à propos de l'écoulement des eaux pluviales.

CHAMBRES D'HÔTEL :

Dès la réception des compte-rendus demandés par la commission de sécurité, des Maîtres d'œuvre seront contactés pour faire l'estimation des travaux à réaliser par rapport à une construction neuve.

CHEMINS :

Les chemins sont en cours d'empierrement par les agents municipaux dont chacun reconnaît le sérieux du travail.

DIVERS

PERSONNELS :

Mesdames Desouche et Brenet ont proposé une actualisation des primes des personnels suite à l'évolution des catégories d'emploi. Le Conseil accepte à l'unanimité, le Maire étant chargé de prendre l'arrêté pour la répartition des sommes.

Le temps de travail de Mlle Guibert est maintenu à 25h00, mais la répartition interne est modifiée.

ELECTIONS :

Le Maire rappelle à ses collègues la durée du référendum, de 8h00 à 20h00 et sollicite les volontaires pour aider à la tenue du bureau de vote.

DÉLÉGUÉS AU S.I.A.H.A. :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize demande deux délégués par commune. Madame Chaigne se propose et doit contacter son collègue Monsieur Charron.

SUIVI DES DEMANDEURS EMPLOI :

Le Conseil Municipal donne son aval pour engager 150 €uros dans le cadre d'un suivi, pour dix chômeurs de la commune, par le biais d'un cabinet de Parthenay.

C.C.V.E. :

Suite à une question de Mme Mathis, le Maire donne des informations sur le fonctionnement de la C.C.V.E. dont la nomination d'un nouvel agent de développement et la signature pour le projet de Plan Local d'Urbanisme de Champdeniers, ce qui doit débloquent le chantier d'aménagement de la zone de Montplaisir.

TRAVAUX :

Suite à une demande de Monsieur Auger, de Rouvre, concernant le busage du fossé le long de sa propriété, Monsieur Suire a fait faire un devis des matériaux. Devant le coût, 1.400 €uros, le Conseil ne peut pas répondre positivement et doit prendre d'autres contacts.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait en Mairie, à Germond-Rouvre le **12/04/2005**

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10/05/2005

(Affiché en exécution de l'article L121.17 du Code des Communes)

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : 8

MM. SUIRE. AUTET. GUILBAULT. SENECHAU. CHARRON Mmes DESOUCHE.
BRENET. MATHIS. AUDEBERT. SIONNEAU

Conseillers Municipaux absents : 3

Mmes CHAIGNE. CLER (avec pouvoirs) M. TROUVÉ

A été élu secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

TRAVAUX

ÉCOLE :

Monsieur le Maire signale que les travaux de la construction du nouveau pôle de restauration suivent le calendrier prévu même si quelques corrections ou complément de travaux sont à opérer. Le chauffage est quasiment terminé, ainsi que les enduits extérieurs et les carrelages doivent commencer la semaine prochaine.

La SOCOTEC a été choisie pour établir la Notice de Sécurité Incendie et d'Accessibilité aux personnes handicapées pour la réhabilitation de l'ancienne cantine en salle de classe. La Commission DDE/SDIS devra avaliser le projet afin que les travaux se fassent cet été.

Les dernières études pour l'assainissement sont en cours et Monsieur Suire rencontre Monsieur Royer de la DDAF.

CHAMBRES D'HÔTEL :

Suite au passage de la commission de sécurité et aux rapports des entreprises chargées de dresser l'état des lieux, le Maire et Mlle Viel de la CCVE, prennent les contacts nécessaires pour réaliser l'étude de faisabilité entre une restauration de l'existant et la construction de chambres, en neuf.

EMPRUNTS

Lors d'un Conseil Municipal précédent, une délibération de principe avait décidé d'un emprunt pour la construction du bâtiment pour la restauration. Suite au contact avec différents organismes, Mme Desouche a présenté les propositions, similaires, des banques. Après échanges, le Conseil Municipal a choisi la Caisse d'Épargne pour un emprunt de 180.000 Euros, au taux de 4,01 % et un prêt relais pour la TVA, remboursement in fine, de 63.220 euros au taux de 2,52 %.

REFERENDUM

Le Maire rappelle les horaires 8h00 / 20h00 et propose une organisation des tours avec la possibilité de participation de volontaires qui peuvent se proposer.

DIVERS

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ :

Mme Desouche pose la question du travail pour le 16 mai. Monsieur le Maire répond que, même si de nombreuses personnes ne sont pas d'accord avec la loi votée, c'est une loi. Chaque employé a la liberté de faire grève ou de prendre une journée de congé.

CARTE COMMUNALE :

La carte communale, approuvée par le Conseil Municipal en novembre 2004 et par la préfecture est désormais applicable et opposable au tiers.

PRIMES

Suite à quelques modifications, légales et de service, les primes pour les personnels ont été réactualisées.

Le prochain Conseil Municipal devrait se dérouler le 7 juin pour le vote des comptes de gestion et administratif, voire le Budget Supplémentaire du budget général.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait en Mairie, à Germond-Rouvre le **14/05/2005**

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7/06/2005

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : **9**

MM. SUIRE.CHARRON. SENECHAU. Mmes CLER. DESOUCHE. BRENET.CHAIGNE.
MATHIS. AUDEBERT.

Conseillers Municipaux absents excusés : MM.AUTET GUIBAULT (pouvoir)

Conseillers absents : M.TROUVE.Me SIONNEAU

A été élue secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

Point sur les travaux

Ecole : le gros œuvre est terminé ; finitions en cours ainsi que l'installation des matériels de cuisine. Les bâtiments doivent être livrés fin juin.

La salle de garderie sera prête pour accueillir le centre aéré.

Les employés communaux travaillent dès le début juillet à transformer la cuisine, cantine actuelle en salle de classe. Le bâtiment préfabriqué est enlevé début juillet.

Assainissement : une réunion s'est tenue le 30 mai avec les services concernés, DDAF, DDE, Sieds Eau-Electricité et France Télécom afin de synthétiser les informations et préparer le dossier pour les marchés.

La loi sur l'eau impose la rédaction d'un dossier de déclaration pour la station d'épuration de Rouvre. Cinq entreprises ont été consultées, deux se sont excusées. Le cabinet Eau-Mega de Rochefort a été retenu.

Finances : à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les comptes de gestion et administratif du budget principal de la Commune pour 2004 ainsi que ceux des budgets annexes du CCAS, de l'Assainissement et du lotissement des Jardins du Champ Ferret.

Divers : le CTP du Centre de Gestion a accepté la modification du statut de Melle GUIBERT, avec 5 h d'animation. Le Conseil accepte le remboursement des frais occasionnés, au profit du même agent, lors du passage du concours d'ATSEM à Angoulême.

Après délibération, le Conseil Municipal avalise la modification proposée des statuts du Sieds.

Le Maire annonce les modifications proposées quant au règlement du Sictom. Le Conseil approuve et mandate le maire pour le vote.

Monsieur Suire informe les membres du Conseil Municipal qu'un certain nombre de documents sont à leur disposition : plaquette sur le SAGE et les réunions programmées ; document du Comité du bassin Loire-Bretagne et la plaquette du Conseil Général sur « les Ambitions pour nos territoires ». Mme Charruaud a rencontré le maire pour lui présenter le projet de bibliothèque du Canton, axé, pour novembre, autour du voyage.

Mme Chaigne a signalé la difficulté des responsables du RIFE de trouver des hébergements et a fait appel au bénévolat pour accueillir deux jeunes, début juillet. Contacter Mme Chaigne pour plus d'information.

A Germond-Rouvre le 10.06.2005

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5/07/2005

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : **11**

MM. SUIRE.CHARRON. GUILBAULT.SENECHAU. Mmes CLER. DESOUCHE.

BRENET.CHAIGNE. MATHIS. AUDEBERT. SIONNEAU

Conseillers Municipaux absents : MM.AUTET .TROUVE.

A été élue secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

Travaux

Les clés du nouveau pôle restauration ont été remises le 24 et les premiers repas servis le 28. Des petits problèmes à résoudre sont signalés auprès du maître d'œuvre.

Les employés municipaux transforment l'ancienne cuisine-cantine en salle de classes. Les travaux spécialisés sont confiés à des entreprises et les deux classes seront opérationnelles pour la rentrée de septembre.

Le parc de la DDE a effectué des travaux de points à temps commandés.

Une réunion s'est déroulée le 30, à la mairie, avec les services concernés , pour l'effacement éventuel des réseaux dans une partie du bourg de Rouvre et pour mettre de l'éclairage public rue de la Pommeraie.

Budget Supplémentaire Communal

Suite au travail préparatoire effectué par la commission finances, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les propositions faites pour le budget supplémentaire qui s'équilibre à 33.900 € en fonctionnement et 141.828 € en investissement.

Questions diverses :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la modification de niveau, demandée par la préfecture, concernant l'achat d'eau potable. Le Conseil ne trouve rien à signaler quant à la demande d'autorisation d'exploiter du GAEC de la Maison Neuve à Echiré.

Le Conseil entérine, après délibération, les propositions d'avenants pour les travaux du pôle restauration.

Madame Brenet propose, en vue de la rentrée scolaire, des modifications d'horaires pour les personnels puisque les horaires scolaires sont décalés d'une demi-heure. Le Conseil Municipal adopte ces changements et prévient le Centre de Gestion.

Le paiement de la garderie, après délibération, se fera à l'unité, matin ou soir, au tarif de 1,30 € l'unité. Le dépassement horaire entraîne une unité supplémentaire.

Le repas de cantine coûtera 1,96 € pour les enfants à compter du 1^o septembre et 3,70 € pour les adultes.

Madame Brenet fait le compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'Ecole et énonce les projets pédagogiques.

14 juillet Madame Chaigne rappelle la venue d'une troupe d'enfants de Finlande. Elle fait appel aux volontaires pour le montage des installations, le 13 juillet à 15 H.

Repas du soir : que les retardataires s'inscrivent rapidement en complétant la fiche du prospectus d'invitation (en gras)

A Germond-Rouvre le 06.07.2005

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
09/08/2005

Conseillers Municipaux en fonction : **13**

Conseillers Municipaux présents : **11**

MM. SUIRE. AUTET. SÉNÉCHAU. Mmes DESOUCHE. BRENET. CHAIGNE. MATHIS. AUDEBERT.

Conseillers Municipaux absents : **5**

Excusés avec pouvoirs : MM. GUILBAULT, CHARRON, Mme SIONNEAU

Non excusés : M.TROUVÉ, Mme CLER.

A été élue secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

ÉCOLE

PÔLE RESTAURATION : Les travaux sont terminés et prêts à recevoir les élèves. A l'usage, quelques éléments sont à modifier ou à revoir, affaire suivie par le Maître d'œuvre.

L'ancien bâtiment de restauration a été transformé en classes par les employés municipaux et le Conseil Municipal les félicite pour leur remarquable travail. La semaine précédant la rentrée sera consacrée à remettre de l'ordre et faire des finitions d'usage.

Une journée d'inauguration portes ouvertes est prévue pour le 10 septembre.

AUTRE

La Mairie réunira les employés début septembre pour établir un listing des travaux, de voirie principalement, à effectuer et faire des priorités.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'aménagement de l'allée piétonne séparant le quartier des Champs Ferrets de la route des 3 Villages et prévoit le budget nécessaire au début des travaux.

PLACE DE LA POMPE

Le Conseil a ouvert les trois propositions financières faites pour l'aménagement de la place de la Pompe. Les Conseillers sont invités à prendre connaissance des dossiers avant de statuer sur le choix du cabinet choisi. Le conseil, après délibération, donne son accord pour le programme d'effacement des réseaux sur la RD 168, dans le centre de Rouvre, avec l'option rue de la Pommeraie. Ce projet rentre dans le cadre de l'assainissement du bourg de Rouvre et de l'aménagement de la place de la Pompe.

NOUVEAU QUARTIER

Une consultation pour l'aménagement d'un quartier à Germond a été lancée auprès de quatre organismes. Trois ont répondu et le Conseil a choisi, après délibération, le cabinet Nicolet pour mener à bien l'opération.

PERSONNELS

L'agrandissement des locaux scolaires nécessite de faire évoluer les horaires hebdomadaires des personnels d'entretien et de garderie. Mesdames Desouche et Brenet ont fait les calculs, adoptés à l'unanimité par le Conseil pour proposition auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, avec effet au 1^{er} septembre 2005.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal confie la mission S.P.S. pour les futurs travaux de l'assainissement du bourg de Rouvre au cabinet APSI.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Autet informe le Conseil sur la Communauté de Communes du Val d'Égray et Madame Chaigne fait le point sur la fête du 14 juillet.

Madame Brenet signale la fin du Centre Aéré cantonal, situé dans l'école du Champ de Moulin pour le 12 août.

Le Conseil adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable: Il est à disposition du public à la Mairie.

Le Maire annonce qu'après un échange avec Monsieur Viger, il va signer une convention de partenariat avec les services de la trésorerie afin d'améliorer encore les prestations offertes ainsi que la communication entre les deux services, Perception et Maire.

Le paiement des services cantine et garderie étant transférés à la trésorerie, le Conseil Municipal, après délibération, décide la suppression des régies concernées.

Lors du 14 juillet, une pétition était proposée pour demander la libération d'Ingrid Bétancourt et des autres otages dans le monde. Des photocopies de vos signatures ont été envoyées auprès de divers services nationaux. Le Conseil de l'Union Européenne et le Ministère des Affaires Étrangères ont accusé réception du courrier.

Fait à Germond-Rouvre le 13 Août 2005
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
15/09/2005

Conseillers Municipaux en fonction : 13

Conseillers Municipaux présents : 10

MM. SUIRE. AUTET. CHARRON. GUILBAULT. SENECHAU. Mmes DESOUCHE. CHAIGNE. CLER. MATHIS. SIONNEAU.

Conseillers Municipaux absents : 3

Excusés avec pouvoirs : Mme BRENET, AUDEBERT,

Non excusé : M. TROUVÉ.

Date de convocation : 6 septembre 2005

A été élue secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

RENTREE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal s'est félicité de la bonne ambiance lors de la rentrée grâce à l'initiative "café-brioche" des parents d'élèves. 122 enfants sont scolarisés dans les cinq classes. L'inauguration des nouveaux locaux, le 10 septembre a permis à chacun de voir le travail réalisé et les représentants des parents ont remercié le Conseil pour ces nouveaux locaux.

Une commission doit se réunir pour affiner les prix du service de la garderie.

ASSAINISSEMENT :

Ce vaste projet, sur Rouvre, avait déjà fait l'objet d'échanges. Il fallait entériner la proposition afin de maintenir les possibilités de subventions de l'Agence de l'Eau et du FEOGA.

Pour faciliter ces travaux, en lien avec les services de la Préfecture, le Conseil Municipal, après explications du Maire, a délibéré sur la convention constitutive d'un groupement de commandes dont le coordonnateur est la commune de Germond-Rouvre, représentée par son Maire. Madame Desouche a été désignée comme suppléante du Maire à la commission d'appels d'offres.

Monsieur Suire a ensuite présenté l'avant projet, réseaux et station de lagunage, du futur assainissement du secteur de Rouvre. Seule la lagune a du être augmentée de surface, sur recommandation des services compétents.

Après délibération, le Conseil a adopté à l'unanimité le projet ainsi que le plan de financement avec les demandes de subvention.

Enfin, le Conseil Municipal a adopté après délibération le dossier de consultation et décide de procéder à un appel d'offres ouvert selon divers articles du Code des Marchés Publics.

Monsieur la Maire a rassuré les membres du Conseil Municipal en rappelant que ces travaux, très importants pour la commune, ne seront effectués que si les subventions sont accordées, le coût pour les utilisateurs devant être acceptable.

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE :

Le recensement aura lieu entre le 1^{er} et le 15 octobre 2005 pour toutes les constructions neuves depuis 1999. Mademoiselle Mathilde CHARTRE a été désignée comme Agent Recenseur, sous la responsabilité de Mesdames Brenet et Desouche. La commission a fixé la rémunération à 3,25 euros par foyer.

AMENAGEMENT PLACE DE LA POMPE

En complément des travaux d'assainissement et de renouvellement d'une partie des conduites d'eau potable sur Rouvre, le Conseil Municipal a décidé d'améliorer la qualité du pourtour de la Place de la Pompe par l'enfouissement des réseaux. Parallèlement, une consultation d'aménagement de la place a été lancée auprès de cabinets d'architectes paysagistes. Trois ont répondu et, après échanges, le Conseil Municipal a délibéré et confié l'étude au Cabinet de Madame ALLARD, à Poitiers.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Suire informe l'Assemblée de la signature d'un avenant à convention qui lie la commune à Visa Informatique : aucun impact sur le prix.

Le Conseil accepte la modification du nombre d'heures de ménage pour les employés concernés, les nouveaux locaux créant plus de 200 m² de surface à entretenir. Le Conseil accepte également le paiement des heures complémentaires des mêmes personnels pour les travaux d'été.

Le Maire fait part d'un courrier d'un responsable de la Poste au sujet des problèmes de distribution des bulletins municipaux, soit noyés dans les publicités, soit refusés à ceux qui n'acceptent plus les publicités. L'étude de ces situations se fait au niveau nationale et devrait trouver prochainement une solution.

Monsieur Autet, sur une question de Madame Mathis, fait un point sur la question du SMITED.

Fait à Germond-Rouvre le 20 Août 2005
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
15/11/2005

Conseillers Municipaux en fonction : 13

Conseillers Municipaux présents : 11

MM. SUIRE. AUTET. CHARRON. GUILBAULT.. Mmes DESOUCHE. BRENET. CHAIGNE.
AUDEBERT. CLER. MATHIS. SIONNEAU.

Conseillers Municipaux absents : 2

Excusé avec pouvoir : Mr SENECHAU.

Non excusé : M. TROUVÉ.

Date de convocation : 9 NOVEMBRE 2005

A été élue secrétaire de séance : Madame DESOUCHE

ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion d'ouverture des plis et des questionnements du SATESE sur la filière employée pour la station d'épuration. Après une rencontre entre des responsables de la DDAF, SATESE, et Commune, Mr le Maire a fait un courrier au Cabinet Eau-Méga. La réponse, rassurante, sera discutée lors de la réunion du 17 pour l'attribution des marchés. Mme Moreau du Conseil Général a signifié à la Commune que l'Agence de l'Eau accordait l'aide demandée.

ECHANGE TERRAIN MEUNIER/COMMUNE

Par lettre du 20 octobre, Mr Meunier confirmait au maire sa volonté d'acquérir l'extrémité d'une voie communale menant à son domicile. Le Conseil Municipal accepte la vente d'une portion de cette voie, autorise le maire à lancer les procédures nécessaires et à fixer le prix du terrain en compensation de la cession d'une partie de la parcelle pour améliorer la visibilité de circulation.

POINTS COMMISSIONS

Messieurs Roy et Charron ont assisté le maire lors de la réunion de la Commission Election pour procéder à la radiation des personnes ne vivant plus dans la Commune.

La Commission travaux s'est réunie le jeudi 3 pour fixer les opérations à effectuer, les membres ont donné leur aval pour le drainage des eaux pluviales au quartier des Champs Ferrets et un avis très réservé pour l'aménagement d'un parking poids lourd à proximité du terrain de sport. Au vu du prix, le Conseil Municipal a entériné cette décision.

Un projet d'arrêté interdisant le stationnement entre l'Eglise et l'entrée de la Place St Médard, sur la RD 168, est accepté par le Conseil.

Mercredi 9, les responsables des réseaux, le receveur municipal, et deux représentants de la commune ont fait le point sur la PVR. Le Maire propose que les membres qui ont élaboré la Carte Communale l'aident à finaliser les limites d'application de la PVR.

La Commission Accueil collecte les informations pour la réalisation du bulletin municipal.

ECOLE

Le nombre de rationnaires à la cantine ayant fortement augmenté depuis quelques années, le contrat horaire de la responsable de ce service était insuffisant. Le Conseil Municipal a donc accepté l'augmentation de son temps de travail et a signé un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, 20 h par semaine minimum, pris en charge à 90 %, au profit de Melle Sonia Galais.

Le Conseil Municipal accepte les modifications ou création de contrat pour les personnels concernés.

Mmes Desouche et Brenet proposent un nouveau tarif pour la garderie. Ce tarif remplace, après concertation avec l'APE, celui, aux tarifs erronés, proposé cet été.

A l'unité, matin ou soir : 2,50 € ; à partir de 6 séances, forfait : 14 € le matin, 15 € le soir et 27 € pour la journée entière. Le Conseil adopte ces tarifs à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La question d'accès aux parcelles de terrain avait été discutée, sans délibération finale. Mr Suire propose que la Commune prenne en charge un accès, et un seul, de 5 m de large, pour les parcelles pour lesquelles un permis de construire est délivré. Une sur largeur ou un accès supplémentaire sera pris en charge par l'intéressé.

Le Conseil Municipal autorise le maire à verser une somme de 0,50 € par habitant au Fonds de Solidarité Logement.

Un courrier de l'ADMR de Champdeniers sollicitait une aide. Le Conseil Municipal refuse une aide, même exceptionnelle, aux deux tiers des voix et encourage les deux structures à opérer un rapprochement.

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la CCVE pour la création intercommunale d'une fourrière pour chiens.

Mr Renet avait sollicité la Commune pour le remboursement d'une facture concernant l'assainissement collectif. Les services municipaux n'ayant pu répondre positivement lors de sa demande, le Conseil accepte le règlement du coût du travail de l'entreprise.

Le Conseil Municipal suit la décision préfectorale de faire faire les recherches sur le radon, mais souhaite attendre la mutualisation de l'étude à l'intérieure de la CCVE.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative pour le budget eau, concernant l'achat du terrain de la future lagune.

Le Maire informe le Conseil des nouveaux courriers effectués en faveur de l'installation de l'ADSL sur le secteur de la Barre et Rouvre et attend les réponses.

Selon le recensement complémentaire, la population de Germond Rouvre serait, en octobre 2005 de 1100 habitants au lieu de 912 en 1999.

Le maire fait part au conseil de son intention de rencontrer les responsables du Foyer Rural et de la chasse pour l'occupation des locaux de l'ancienne mairie.

Mr Autet interpelle le maire à propos de la compétence assainissement à mettre en place pour le 31/12/2005. Le maire prépare un courrier pour les deux organismes en place.

Mme Desouche renouvelle la demande de l'installation d'un éclairage public rue de la Pommeraie et d'un stop rue de la mare, vers la place de la Pompe.

Mme Chaigne demande que l'ancienne cantine soit en partie murée, les carreaux devenant dangereux et soulève le problème du positionnement d'un ou deux poteaux électriques rue des Champs Ferrets.

Fait à Germond-Rouvre le 17 novembre 2005

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
20/12/2005

Conseillers Municipaux en fonction : 13

Conseillers Municipaux présents : 10

MM. SUIRE. AUTET. CHARRON.SENECHAU. Mmes DESOUCHE. BRENET.CHAIGNE. .CLER.
MATHIS. SIONNEAU.

Conseillers Municipaux absents : 3

Excusé avec pouvoir : Me AUDEBERT.Mr GUILBAULT.

Non excusé : M. TROUVÉ.

Date de convocation : 13 décembre 2005

ASSAINISSEMENT

Les membres de l'assemblée adoptent, après quelques modifications marginales, le projet de règlement de l'assainissement collectif communal. Le secrétariat doit compléter le document avant approbation définitive.

Le maire fait part à l'assemblée de la réunion du Syndicat d'eau qui s'est tenu le 12/12. Le principe d'un rapprochement de la régie du Sieds Eau avec les entités locales ayant été approuvées, Mr Mouzin expose les démarches en cours. Le Conseil attendait ce rapprochement et se félicite des avancées opérées dans ce secteur. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du syndicat d'eau.

Le Maire expose ensuite les compétences et sous compétences auxquelles la Commune souhaite adhérer. Aucune discussion sur la compétence complète, individuelle et collective, pour l'assainissement. Une partie du débat a tourné autour de la sous compétence distribution de l'eau. Le maire rappelle que nous avons eu le choix, à l'époque, entre la régie des Eaux du Sieds et le Syndicat d'Echiré – St Gelais. Devions-nous remettre notre choix en cause pour la distribution ? A l'unanimité, le Conseil a approuvé l'adhésion de la sous compétence, distribution de l'eau, au nouveau syndicat créé. Le Conseil a souhaité, dans sa délibération que la gestion de ces nouvelles compétences soit assurée par un organisme public.

Suite au compte rendu fait par le maître-d'œuvre au cours de la 2^{ème} réunion de la Commission d' Appel d'Offres, le Conseil Municipal, après délibération, autorise le maire à signer les marchés concernant les deux lots des travaux d'assainissement du secteur de Rouvre et à effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité les tarifs d'assainissement pour l'année 2006 :

- forfait de 27 € ; de 1 à 100 m³ : 1,20 € et de 101 à 300 m³ : 1,05 €

BUDGETS COMMUNAUX

Sur proposition de Mr le Percepteur, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité deux décisions modificatives, l'une sur le budget principal, l'autre sur le budget annexe de l'assainissement.

La Commune ayant dépassé le nombre de 1000 habitants, le Maire demande le réajustement des indemnités des élus. Le Conseil, après délibération, accepte les propositions suivantes : pour le Maire, 50 % du taux maximal de l'indice brut 1015, pour les trois premiers adjoints, et suite à une demande de Mme Desouche, le Conseil attribue une indemnité égale à 35 % de celle du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Ordures Ménagères : la dernière réunion du syndicat des Ordures Ménagères a encore fait une distinction entre les conteneurisés ou non. Les délégués de la commune ont une nouvelle fois fait remarquer que chacun faisant des efforts, les uns ayant acheté leur bac, les autres étant obligés de se déplacer, le prix devrait être le même pour tous. Sur proposition du maire, le Conseil Municipal a pris une délibération en ce sens à faire parvenir au président du Sictom.

Ecole : le Conseil Municipal tient à remercier et à féliciter Romain Desouche pour son travail à l'école communale depuis l'arrêt maladie de Mme Gabard. Les personnels et enfants de l'école l'ont remercié à leur façon. Mme Gabard reprend son poste, aménagé, à partir du 19 décembre.

Les véhicules stationnant sur le trottoir de l'école obligent les piétons à emprunter la rue de la Pommeraie. Des poteaux de bois vont être installés pour interdire le stationnement et permettre aux enfants de circuler en toute sécurité. Le même système est prévu à la Chalonnaire pour obliger les véhicules à ralentir et à ne pas couper les virages.

Pour information, Mme Brenet fait le point sur les absences et permanences des élus en fin d'année.

Une réflexion est demandée à chacun sur les espaces qui pourraient être classés en DPU, Droit de Prémption Urbain.

Mr Suire informe le Conseil Municipal qu'il lance une consultation pour le changement des matériels suivants : téléphones, fax et ordinateur du secrétariat.

Madame M.C.Allard doit rencontrer le maire début janvier pour lui faire part de ses premières réflexions concernant l'aménagement de la place de la Pompe.

Jean Autet informe les membres de l'assemblée sur l'étude faite du Canton, au niveau de la CCVE.

La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le samedi 7 janvier à 11 H. et le 21 janvier est organisée la soirée jeux/crêpes.

Fait à Germond-Rouvre le 21 décembre 2005
Le Maire,